

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE-ET-MARNE

SOUS-DIRECTION RESSOURCES HUMAINES-FORMATION
GROUPEMENT GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE GESTION DES PERSONNELS PERMANENTS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 30 JUIN 2025

P.V. n° 140
Dossier n° 13
Objet : Taux de promotion au titre de l'année 2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1424-29,

VU le Code général de la Fonction Publique et notamment l'article L522-27,

VU l'article 35 de la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne relatif au taux de promotion au titre de l'année 2025,

VU l'information faite lors de la Commission Administrative et Technique du Service d'Incendie et de Secours en date du 27 juin 2025,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 30 juin 2025,

Décide à l'unanimité,

➤ D'approuver, au titre de l'année 2025, les taux de promotion suivants :

- **Filière sapeurs-pompiers professionnels**

- Cadre d'emplois des sapeurs et caporaux

- Caporal-chef : 88 %

- Cadre d'emplois des lieutenants

- Lieutenant 1^{ère} Classe : 90 %

- Lieutenant hors Classe : 29 %

- Cadre d'emplois des infirmiers
 - Infirmier hors classe : 100%
- Cadre d'emplois des cadres de santé
 - Cadre supérieur de santé : 100 %
- Filière administrative
 - Cadre d'emplois des adjoints administratifs
 - Adjoint administratif principal 2^{ème} Classe : 100 %
 - Adjoint administratif principal 1^{ère} Classe : 40 %
 - Cadre d'emplois des rédacteurs
 - Rédacteur principal 1^{ère} Classe : 58 %
- Filière technique
 - Cadre d'emplois des adjoints techniques
 - Adjoint technique principal 2^{ème} Classe : 75 %
 - Adjoint technique principal 1^{ère} Classe : 50 %
 - Cadre d'emplois des agents de maîtrise
 - Agent de maîtrise principal : 67 %
 - Cadre d'emplois des techniciens
 - Technicien principal 2^{ème} Classe : 50 %
 - Technicien principal 1^{ère} Classe : 43 %

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU